



**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE**

**MODIFICATION N°2 DU PLU**

**Annonces légales :**  
**Justificatifs de**  
**parution - Le**  
**Progrès - Essor**

17 bd de la préfecture

CS 30211

42605 MONTBRISON cedex

Tél. 04 26 54 70 00

Fax : 04 26 54 70 01

[agglomeration@loireforez.fr](mailto:agglomeration@loireforez.fr)

[www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)

## Loire

# Légion d'honneur : qui sont les Ligériens distingués par la promotion du 1<sup>er</sup> janvier ?

François Rochebloine, ancien élu du Gier, et Hervé Mons, fromager affineur dans le Roannais, font partie de la cuvée de ce début d'année.

**• François Rochebloine :**  
« Je n'ai rien fait d'exceptionnel »

Il avait déjà reçu, il y a quelques années, l'équivalent de la Légion d'honneur de l'Arménie pour son combat afin que la France reconnaîsse le génocide arménien. Depuis ce jeudi 1<sup>er</sup> janvier, François Rochebloine est chevalier de la Légion d'honneur, une distinction faite à la demande du ministre des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot.

Celui qui a été député de la Loire pendant vingt-neuf ans (entre 1988 et 2017), un record, et conseiller départemental de 1989 à 2011, espère d'ailleurs que le ministre lui remette personnellement cette distinction : « Je le connais depuis qu'il a trois ans car son père, Jacques (ancien ministre sous la présidence de Giscard D'Estaing puis de Jacques Chirac, N.D.L.R.), était mon meilleur ami. C'est lui qui m'a donné envie de faire de la politique avec René Bouchacourt (ancien adjoint aux finances de la ville de Saint-Chamond, N.D.L.R.). Des hommes droits. »

Le centriste ne tire « pas particulièrement de fierté » de cette distinction mais plutôt

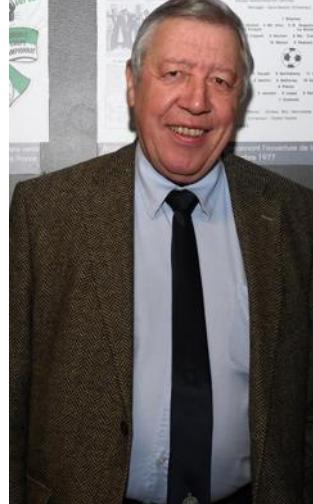
« une reconnaissance ». « Je n'ai rien fait d'exceptionnel si ce n'est servir les gens quelle que soit leur religion, origine ou sensibilité politique », ajoute celui qui est né à Saint-Chamond il y a 80 ans. « Tout le monde a pu franchir ma porte. »

François Rochebloine porte aujourd'hui un regard plus critique sur la classe politique française, à l'exception du député ligérien Emmanuel Mandon dont il est suppléant : « Il faut que les élus se remettent en question, qu'ils fassent des compromis, surtout dans ce contexte international incertain. »

**• Hervé Mons :**  
« La reconnaissance d'un parcours »

Autre Ligérien distingué par cette promotion de la Légion d'honneur : Hervé Mons. Le fromager affineur roannais a été élevé chevalier par Serge Papin, ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat. Il l'a appris ce jeudi matin par l'intermédiaire d'un ami : « Ça ne se refuse pas », affirme, plutôt détaché, celui qui est Meilleur Ouvrier de France depuis 2000. « Cela ne change pas ma vie après 43 ans de carrière professionnelle mais ça fait plaisir car c'est la reconnaissance d'un parcours. Je partage cette distinction avec mes producteurs, mes collaborateurs et ma famille. »

**• Alexandre Pauze**



François Rochebloine.  
Photo d'archives Blandine Baudier



Hervé Mons.  
Photo d'archives Charly Jurine

## Quelques têtes connues chez nos voisins du Rhône

Le Croix-Roussien Jean-Clau-de Trichet, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien président de la Banque centrale européenne, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, accède à la dignité de Grand-croix, la plus haute distinction de l'ordre.

Le Lyonnais Jacques Aschenbroich, président d'Orange, est élevé commandeur sur proposition du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; il a passé son baccalauréat au lycée Ampère avant d'intégrer le lycée du Parc. Autre commandeur sur le contingent du Premier ministre, cette fois, le grand rabbin de France, Haïm Kor-

sia, né à l'Hôtel-Dieu de Lyon. Du côté des chevaliers, on a repéré Diane Kurys, la productrice réalisatrice de *Diabolo menthe* et *Coup de foudre*.

Philippe Guérand, président de la chambre du commerce et de l'industrie régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis fin 2021 et patron des mutuelles d'assurances Axa, est lui aussi élevé au rang de chevalier. Des nouveaux chevaliers encore en la personne de Pascal Demurger, natif de Thizy (Rhône) et directeur général de la MAIF ou encore d'Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Quant à Laurent Solly, né à Villefranche-sur-Saône, an-

cien directeur adjoint de la campagne présidentielle victorieuse de Nicolas Sarkozy en 2007, il accède au grade d'officier en lien avec sa vice-présidence « de la zone Europe d'une entreprise de technologie sociale », à savoir Meta, la maison mère de Facebook et d'Instagram. Une position que l'intéressé vient d'ailleurs tout juste de quitter.

Enfin Josiane Beaud, ancienne directrice régionale de la SNCF et ancienne collaboratrice de Raymond Barre à la communauté urbaine de Lyon, et présidente de la commission intergouvernementale (CIG) Lyon Turin depuis quatre ans, accède elle aussi au grade d'officier.

## AVIS

## Enquêtes publiques



COMMUNE DE  
SAINTE-AGATHE-LA-  
BOUTERESSE

## Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Cette modification n°2 du PLU prévoit de répondre aux besoins de développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire en adaptant le plan de zonage. Cette procédure permet également la rectification d'erreurs matérielles, le toilettage des emplacements réservés, la mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique ainsi que l'actualisation des dispositions réglementaires relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables en toiture.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 19 janvier 2026 à 9h au jeudi 19 février 2026 à 16h30 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr. Madame Gisèle Lamotte a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

\* Mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Le bourg, 42130 SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE) -Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00-Le mardi de 8h30 à 16h30

\* Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)

-Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

-Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

\* Par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

La mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>. Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr)

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

-Le lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h

-Le mercredi 20 janvier 2026 de 9h à 12h

-Le mardi 10 février de 13h30 à 16h30

-Le jeudi 16 février de 13h30 à 16h30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 19 février 2026 à 16h30.

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n°2023-ARA-AC-3312 du 12 février 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposé. En application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du lundi 1er septembre à 9h au vendredi 3 octobre à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront consultables à la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

485841100

Euro Légales

**Marchés publics**

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40% Prix

**Renseignements d'ordre administratifs :** achat@epase.fr

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Remise des offres :

29/01/26 à 12h00 au plus tard.

**Renseignements complémentaires :**

Les éléments concernant les candidatures sont indiqués dans le règlement de la consultation.

**L'intégralité du dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site :** <http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4274> ou <http://www.epase.fr> (rubrique marchés publics).

Tout candidat, même potentiel à un marché public et ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises relatif au présent marché, devra fournir une adresse électronique valide aux fins de transmission de toutes informations utiles relatives au présent marché.

**Envoi à la publication le :** 24/12/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info> (MP51136)

# URBANISME

## Loire



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Cette modification n°2 du PLU prévoit de répondre aux besoins de développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire en adaptant le plan de zonage. Cette procédure permet également la rectification d'erreurs matérielles, le toilettage des emplacements réservés, la mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique ainsi que l'actualisation des dispositions réglementaires relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables en toiture.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 19 janvier 2026 à 9h au jeudi 19 février 2026 à 16h30 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr).

Madame Gisèle Lamotte a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Le bourg, 42130 SAINTE-AGATHE-LABOUTERESSE)
- Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
- Le mardi de 8h30 à 16h30
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 – 42605 MONT-BRISON Cedex)
- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.
- Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

La mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr)

La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h
- Le mercredi 28 janvier 2026 de 9h à 12h
- Le mardi 10 février 2026 de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 19 février 2026 de 13h30 à 16h30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 19 février 2026 à 16h30.

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n°2023-ARA-AC-3312 du 12 février 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposé. En application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du lundi 1er septembre à 9h au vendredi 3 octobre à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet <https://www.registredematerialise.fr/7014> (EP51107)

# Légal2digital

## Publiez instantanément vos annonces légales

Bénéficiez d'une **publication instantanée** dans toute la France, grâce à nos plateformes en ligne, **disponibles 24/7** et adaptées à tous types d'annonces, des plus simples aux plus complexes. Besoin d'assistance ? Nos équipes de juristes séniors vous accompagnent également de A à Z dans vos publications légales.

**Libérez-vous de vos formalités :**  
choisissez la proximité, la fiabilité et la rapidité avec legal2digital.



**legal2digital.fr**

# URBANISME

## Loire



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Cette modification n°2 du PLU prévoit de répondre aux besoins de développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire en adaptant le plan de zonage. Cette procédure permet également la rectification d'erreurs matérielles, le lotissement des emplacements réservés, la mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique ainsi que l'actualisation des dispositions réglementaires relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables en toiture.

Cette enquête publique se déroulera **du lundi 19 janvier 2026 à 9h au jeudi 19 février 2026 à 16h30 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr).

Madame Gisèle Lamotte a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

- Mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Le bourg, 42130 SAINTE-AGATHE-LABOUTERESSE)
- Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00
- Le mardi de 8h30 à 16h30
- Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 – 42605 MONT-BRISON Cedex)
- Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

• Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

La mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêteuse, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>.

Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr)

La commissaire enquêteuse sera présente en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h
- Le mercredi 28 janvier 2026 de 9h à 12h
- Le mardi 10 février 2026 de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 19 février 2026 de 13h30 à 16h30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 19 février 2026 à 16h30.

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n°2023-ARA-AC-3312 du 12 février 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposé. En application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du lundi 1er septembre à 9h au vendredi 3 octobre à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteuse seront consultables à la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet <https://www.registredematerialise.fr/7014> (EP51108)

# VENTES JUDICIAIRES

## Loire

**HOTEL DES VENTES DU MARAIS**  
**S.C.P. AGNES CARLIER ET EDOUARD MOREL**  
**COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES ASSOCIES QUALIFIES**  
**COMMISSAIRES DE JUSTICE**  
62, rue des Docteurs H et B Muller  
CP 20547-- 42007 SAINT-ETIENNE CEDEX 1  
TEL : 04-77-32-53-12  
e.mail :[germain.bauza@hdvmarais.fr](mailto:germain.bauza@hdvmarais.fr)  
site : [www.interenchères.com/42002](http://www.interenchères.com/42002)

### Le LUNDI 26 JANVIER 2026 à 14 H à l'Hôtel des Ventes

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DES ELEMENTS INCORPORELS SUIVANTS

Marques « HÂPY » et « ATHANOR »  
Noms de domaine « [acerola-fr.com](http://acerola-fr.com) », « [hapy-bio.fr](http://hapy-bio.fr) »  
et « [athanorbio.fr](http://athanorbio.fr) »

#### VENDUS EN UN SEUL LOT SUR UNE MISE A PRIX DE 10 000 €

Paiement comptant. Enregistrement et consignation obligatoire avant la vente. Lettre accréditive de banque exigée avant la vente. Frais légaux en sus 14,28 %. Frais préalables et frais post-vente à la charge de l'acquéreur. Liquidation judiciaire de la SAS Hâpy immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 949 763 668. Jugement de liquidation judiciaire du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE en date du 24 septembre 2025 et en vertu d'une ordonnance de vente du Tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE en date du 03 novembre 2025. Le Mandataire Liquidateur, la SELARL SYNERGIE, prise en la personne de M<sup>e</sup> Fabrice CHRETIEN, demeurant Immeuble Le Century, 8 rue Blanqui, 42000 SAINT-ETIENNE est seule habilitée à recevoir les oppositions. Le cahier des charges, dressé par M<sup>e</sup> Edouard MOREL peut être consulté à son étude sur rendez-vous.

#### Consultation du cahier des charges sur rendez-vous.

(AL51521)

**SCP AGNES CARLIER-EDOUARD MOREL**  
**COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE ASSOCIÉS,**  
**QUALIFIÉS COMMISSAIRES DE JUSTICE**  
62, rue H et B Muller - CS 20547  
42007 SAINT-ETIENNE CEDEX  
TEL : 04-77-32-53-12 FAX : 04-77-37-54-93  
e.mail : [contact@hdvmarais.fr](mailto:contact@hdvmarais.fr)  
site : [www.interenchères.com/42002](http://www.interenchères.com/42002)

#### VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

#### JEUDI 29 JANVIER 2026 A 14H00

la requête de M<sup>e</sup> BERTHELOT, mandataire judiciaire à SAVIGNEUX  
Suite liquidation judiciaire

#### EN LIVE ET À L'HÔTEL DES VENTES

#### MATÉRIEL DE GARAGE POIDS LOURDS (BRANCHE PNEUMATIQUES) DONT :

Démonte-pneus poids-lourds, équilibruse CORGHI, démonte-pneu ISO TECH, servantes d'atelier, crics hydrauliques, chariot élévateur gaz CLARK, compresseur à pistons ISO TECH, racks métalliques, container 40 pieds, stock pneumatiques neufs et occasion et stock consommables, mobilier et matériel de bureau et divers

Exposition publique : sur place le jour de la vente de 09h00 à 09h30  
(adresse communiquée la veille au soir)

#### JEUDI 29 JANVIER 2026 A 15H30

A la requête de la SELARL MJ ALPES, en la personne de M<sup>e</sup> Caroline LEPRETRE mandataire judiciaire à SAINT-ETIENNE  
Suite liquidation judiciaire

#### EN LIVE ET À L'HÔTEL DES VENTES

#### MATÉRIEL DE PLOMBERIE DONT :



**LA TRIBUNE**  
Le Progrès

## Le Journal d'Annonces Légales de référence

est habilité par arrêté préfectoral pour le département de la Loire (42). Les annonces légales et judiciaires sont soumises à une tarification au caractère. Pour l'année 2025, le tarif au caractère pour le département de la Loire est fixé à 0.187 € HT. Par dérogation, les annonces suivantes sont soumises à une tarification forfaitaire: dissolution, liquidation, modification de la vie d'une société (prise isolément: siège social, dirigeant, CAC, durée, capital, objet, dénomination, forme juridique, mouvement d'associé/part sociale, nomination/administrateur).



### AVIS Enquêtes publiques

**Loire Forez Agglo**  
**COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE**

#### Avis d'enquête publique

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Cette modification n°2 du PLU prévoit de répondre aux besoins de développement d'entreprises déjà présentes sur le territoire en adaptant le plan de zonage. Cette procédure permet également la rectification d'erreurs matérielles, le toilettage des emplacements réservés, la mise à jour de la liste des servitudes d'utilité publique ainsi que l'actualisation des dispositions réglementaires relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables en toiture.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 19 janvier 2026 à 9h au jeudi 19 février 2026 à 16h30 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

La personne responsable de ce projet est M. le président de Loire Forez agglomération, et les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr.

Madame Gisèle Lamotte a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Les pièces du dossier (délibérations, projet de modification, avis des personnes publiques associées, etc.) et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'hôtel d'agglomération Loire Forez, en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et par voie dématérialisée, pendant la durée de l'enquête :

\* Mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Le bourg, 42130 SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE) -Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00-Le mardi de 8h30 à 16h30

\* Pour Loire Forez agglomération (17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex)

-Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h ;

-Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30.

\* Par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

La mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse est désignée siège de l'enquête publique, toute correspondance relative à l'enquête doit donc être adressée à l'attention de la commissaire enquêtrice, à l'adresse précitée, qui la visera et l'annexera au registre d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet. Un lien vers le registre dématérialisé sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Loire Forez agglomération : <http://www.loireforez.fr>. Le public pourra s'il le souhaite faire part de ses remarques par voie électronique à l'adresse mail suivante :

enquete-publique-7014@registre-dematerialise.fr

La commissaire enquêtrice sera présente en mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

-Le lundi 19 janvier 2026 de 9h à 12h

-Le mercredi 28 janvier 2026 de 9h à 12h

-Le mardi 10 février de 13h30 à 16h30

-Le jeudi 19 février de 13h30 à 16h30

Pour être recevables toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit le jeudi 19 février 2026 à 16h30.

Le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) a

fait l'objet d'une demande au cas par cas auprès de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Par décision n°2023-ARA-AC-3312 du 12 février 2024, la réalisation d'une évaluation environnementale a été imposé. En application de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, la procédure de modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse étant soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale, cette procédure a fait l'objet d'une concertation préalable qui s'est tenue du lundi 1er septembre à 9h au vendredi 3 octobre à 12h inclus.

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de Sainte-Agathe-la-Bouteresse. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, à l'hôtel d'agglomération Loire Forez ainsi que sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7014>

485841100

### VIES DES SOCIÉTÉS

#### Constitutions de sociétés

### MARCAL

Forme sociale : SCI

Dénomination sociale : MARCAL

Siège social : 75, place de la Barrière, 42600 CHAMPDIEU  
Objet social : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance. Aliénation à titre exceptionnel des biens immobiliers

Capital social : 2 000 € en numéraire

Gérance : Monsieur Julien MARTI, demeurant 75, place de la Barrière - 42600 CHAMPDIEU et M. Romain MARTI demeurant 147, chemin de Boudou - 31140 LAUNAGUET

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'accord pour cessions entre associés

Agrément des associés représentant au moins les 3/4 du capital

Durée de la Sté : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

488334300

### Poursuites d'activité

### ALADAG FILS

SARL au capital de 4.000 €

Siège : 94 Grande Rue

42400 ST CHAMOND

899836191 RCS de SAINT-ETIENNE

Le 03/11/2025, l'associé unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

488893400



## Marchés publics Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ  
Une équipe efficace et réactive



Pour la publication de votre annonce

DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69

lpral@ebra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71

legale@ebra.fr

Pour tout conseil  
et optimisation des coûts

0809 101 811 (coût d'un appel local)

Laetitia CAPOCCITTI : 06.50.65.21.97